



Compte rendu du Comité Technique Spécial Gendarmerie du 22 mai 2013

Le mercredi 22 mai à 14 heures s'est tenu à la Garde Républicaine de Paris, caserne des Célestins le 5^{ème} Comité Technique Spécial Gendarmerie (CTS).

Les représentants SNPC/FO

Titulaires :

MM. Cauquil, Lacoste, Mesnier, Lamarque, Camuzeaux.

Suppléants :

Mme Roumagère et M. Dubourdeau

Le général Lizurey, major général (MG), préside ce 5^{ème} CTS en présence de M. Alloncle, DRH/MININT. Il accueille l'ensemble des participants et invite ensuite la direction du personnel militaire (DPM) à vérifier que le quorum est bien atteint, avant de débiter ce 5^{ème} comité.

Le **SNPC/FO** donne lecture de la déclaration liminaire (jointe en annexe), commune aux quatre organisations syndicales représentatives.

Le MG refuse la négation du dialogue social, menace d'annuler ce CTS et demande une suspension de séance pour réfléchir avec ses collaborateurs.

Une première dans cette instance !

La séance reprend à 14h25, le MG précisant qu'une étude devra être conduite si les OS maintiennent leur mécontentement en rapport avec le dialogue social et menace de supprimer les CTS aux prochaines élections ...

Le **SNPC/FO** prend la parole pour expliquer cette prise de position.

Une seule bilatérale pour préparer ce dernier CTS, les documents arrivent tardivement et aucune négociation n'existe en amont. Les militaires siégeant au CFMG travaillent dans de meilleures conditions et les OS demandent une égalité de traitement.

Le MG reconnaît que la procédure doit être améliorée mais n'accepte pas que les organisations syndicales dénigrent systématiquement le dialogue social en gendarmerie.

Sujets soumis aux votes

Approbation du procès-verbal du CTS du 04 décembre 2012.

Pour : **SNPC/FO** 5 voix, CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Arrêté relatif à la restructuration du cercle mixte de la gendarmerie mobile de Malakoff

Le **SNPC/FO** dénonce le fait que cet arrêté arrive bien tardivement après la « mise en route » de cette restructuration et demande un état des personnels civils impactés.

Le **SNPC /FO** demande également que la DGGN contacte les agents, déjà mutés, qui pourront bénéficier des compensations financières, ces dernières étant limitées au 31/12/2013. Deux personnels seraient éligibles et la DPM/BPCIV s'engage à les avertir.

Pour : **SNPC/FO** 5 voix, CFDT 2 voix,, UNSA 1 voix
Abstention : CGT 1 voix

Présentation de règlements intérieurs (RI) relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils (PC) en périmètre gendarmerie

La DPM rappelle la procédure employée entre les régions et la DGGN, confirme que des échanges ont bien existé. La DPM a surtout vérifié les trois points suivants:

- Les cycles dérogatoires
- Les créneaux à 50% de taux de présence de l'effectif global
- Le choix de mensuel ou quinzaine

Tous les RI présentés sont conformes pour la DPM.

Le **SNPC/FO** rappelle les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations et réaffirme sa position sur le sujet :

- Au regard de l'arrêté, la DGGN avait la possibilité de donner une bouffée d'oxygène à ses personnels civils dans la période de morosité que nous traversons. Les articles 2 & 3 permettent de donner de la souplesse dans les horaires de travail en transformant, par exemple, les plages du mercredi après-midi ou du vendredi après-midi en plage variable. Cela aurait permis à quelques agents, actuellement à temps partiel, de reprendre un temps complet et pour les célibataires géographiques de partir plus tôt le vendredi. Ces mesures étant sans incidence financière pour la DG, au contraire.

Le **SNPC/FO** dénonce le fait que la DGGN a refusé bon nombre de RI, validées par les régions s'appuyant sur les articles 2 & 3 pour garder l'opportunité de semaines à 4,5 jours et/ou éviter les 50%.

Le **SNPC/FO** rappelle son vote contre le projet d'arrêté du 19 juillet 2012, qui actait la perte de certains acquis. Le **SNPC/FO** préfère donc maintenir cette position au niveau national, donc sa ligne de conduite, tout en reconnaissant le travail réalisé par ses représentants en région et en CHSCT, ainsi que leurs choix par défaut. La position nationale du **SNPC/FO** ne sera pas bloquante pour les régions, du fait du fonctionnement bien spécifique du CTS.

Quinze RI sont présentés par la DGGN mais cinq (RG/PC, RG/RA, RG/BRET, RG/BASSE NORMANDIE, RG/BOURGOGNE) ont été retirés sur les remarques du **SNPC FO**, du fait du non respect de la réglementation, ou d'un défaut d'analyse juridique.

Ces derniers seront représentés avec les prochains RI, au cours du CTS spécial le 21 juin 2013.

Le **SNPC/FO** demandent à inclure 5 minutes de pointage, par jour, pour tenir compte des délais de saisie informatique et de la mise en route de l'ordinateur, comme cela est pratiqué dans certaines préfectures. Le DPM s'engage, avant le

prochain CTS du 21 juin, à vérifier à ce que cela soit bien pratiqué dans ce périmètre ainsi que la possibilité technique de l'inclure dans le logiciel.

RI RG/Nord Pas de Calais

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Picardie

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Lorraine

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Champagne Ardennes

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Haute Normandie

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Corse

Vote pour CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

Abstention CFDT 2 voix

RI RG/PACA

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Limousin

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/LR

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

RI RG/Wallis/Futuna

Vote pour CFDT 2 voix, CGT 1 voix, UNSA 1 voix

Vote contre **SNPC/FO** 5 voix

La séance est interrompue pour accueillir le Secrétaire Général du MININT, Le Préfet Lallement.

Ce dernier présente le Projet Ministériel de Modernisation et de Simplification de l'administration (PMMS) du MININT de 15h30 à 16h30 dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) **RGPP déguisée**. Le décret modifiant le décret n° 85-1057 du 02 octobre 1985 relatif à l'organisation de l'administration centrale du MININT sera présenté au CTS du 21 juin et soumis au vote.

Sujets en communication

Présentation du budget 2013

Le **SNPC/FO** a souhaité que soit précisé la masse salariale concernant les personnels civils par rapport à l'enveloppe globale, ce qui sera fait pour le prochain CTS de juin.

Le **SNPC/FO** s'inquiète également de la mise en place d'ordinateurs supplémentaires pour permettre le pointage des agents en poste dans les CSAG, les mess, les ateliers de casernement, à partir du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la nouvelle réglementation du temps de travail. La DPM pense pouvoir utiliser d'anciens ordinateurs actuellement en stock à la DG, en réduisant les applications au seul logiciel de pointage.

Présentation du bilan social

Suite à la présentation du bilan social 2011 , le **SNPC FO** ne relève rien de particulier.

Évolution des effectifs du personnel civil

Suite à une demande formulée en bilatérale, afin d'obtenir la liste complète de tous les effectifs par régions et écoles de gendarmerie, le **SNPC/FO** s'inquiète de ne pas retrouver les mêmes chiffres et totaux de Personnels Civils. Pour le **SNPC/FO** nous ne serions pas en sureffectif par rapport à la présentation faite ce jour, par ailleurs, notre analyse sur les chiffres des TER est différente de celle de la DG. Comme la DPM annonce que les infos ne sont pas livrées complètement, le MG demande une présentation plus précise afin d'établir de meilleures comparaisons.

Discipline des ouvriers d'état (OE)

Les conseils de discipline seront créés prochainement dans chaque région zonale et seront constitués :

- du CDR Zonal;
- de deux représentants de l'administration ;
- de trois OE ;
- de trois titulaires OE élus en commission d'avancement ouvrier (CAO) aux dernières élections (et trois suppléants OE).

Le **SNPC/FO** approuve cette création, souhaitée depuis 2010.

Présentation de la réorganisation territoriale

Le **SNPC/FO** a souhaité connaître le positionnement des CSAG, des secrétariats médicaux, des cercles mixtes ou mess, qui n'apparaissent pas sur les maquettes présentées.

Le **SNPC/FO** s'étonne du nouveau positionnement de la section Santé Sécurité au Travail (SST) et de la disparité entre le positionnement retenu en DG et celui des régions zonales.

Le **SNPC/FO** ne partage pas ce nouveau positionnement. En effet ce service doit conserver toute neutralité et rester le conseiller du commandant de région. Que devient le chargé de prévention dans ces nouvelles structures ?

La DG précise que les unités CSAG, les antennes médicales et les cercles mixtes ne font pas partie de l'organigramme des états-majors (EM), c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans cette présentation de nouvelles maquettes. Avec la déclaration du SG, les CSAG pourraient être rattachés à la future structure « secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur » (SGAMI) ou

probablement à la région zonale de gendarmerie. De même les fonctions « achats-marchés » et « armement/munitions » seront transférées à la région zonale. Le MG s'engage à minimiser l'impact de cette réorganisation sur les personnels en précisant que les mobilités fonctionnelles seront privilégiées lors de ces restructurations. Le maximum de personnels, tant civils que militaires, sera maintenu sur place.

Mr Vilbois vient d'être nommé préfigurateur depuis le 21 mai 2013 et a déjà engagé, avant sa nomination, des visites de sites, dont celui de l' ECASGN du Blanc, afin de proposer au SG une organisation optimale du secrétariat général du MININT, d'ici fin juin.

Mutualisation des CSAG

La DG confirme la continuité du processus au niveau national.

Le **SNPC/FO** demande si les CSTAGN, contrairement à certaines idées reçues ou véhiculées, sont bien intégrés dans ces structures. La réponse de la DG est positive et rajoute que les ateliers auto soutiendront également les véhicules de la sécurité civile. La rationalisation doit conduire à un atelier mutualisé par département pour optimiser l'emploi des crédits. Les passerelles entre les logiciens de métier SGAP et gendarmerie sont créées.

Il apparaît sur le document présenté à ce sujet, que la mutualisation prévue sur le SGAP de Colomiers (31), n'engendrerait aucune mobilité de CSTAGN, contrairement aux autres projets en cours. Le **SNPC FO**, s'en étonne et demande à la DG une vérification.

Position et rôle des personnels civils

Suite à la présentation de ce sujet épineux par le général Morterol, le **SNPC/FO** a relevé certaines incohérences entre le discours d'aujourd'hui et celui que tenait le major général Muller à l'occasion du CTS du 13 novembre 2011. En effet, à l'époque, suite à l'alignement des militaires de la gendarmerie sur la grille de la catégorie B, le **SNPC FO** s'inquiétait de fait, du positionnement des personnels civils de la gendarmerie (voir PV de l'administration CTS du 13 novembre 2011, pages 18 & 19).

En 2011, il n'était nullement question d'établir un comparatif entre les personnels civils et militaires. Les propos du major général Muller étaient sans ambiguïté: "un militaire n'est pas un fonctionnaire et à ce titre, il ne peut être classé dans l'une ou l'autre des catégories de la fonction publique. Nous ne parlons là, que de grille indiciaire". Or aujourd'hui, comme par hasard, le discours a bien changé...

Le **SNPC FO** sera vigilant sur ce dossier afin que les personnels civils, surtout ceux de la catégorie C, ne soient pas cantonnés uniquement à des fonctions de simples exécutants.

La DPM reconnaît que ce sujet est récurrent depuis plusieurs années, et pense que l'instruction de 2006 devient obsolète. Elle propose de créer un groupe de travail spécifique pour réétudier la place du personnel civil en privilégiant deux registres :

- La valorisation des postes dédiés aux PC
- Le positionnement du PC par rapport au militaire

Le **SNPC/FO** est satisfait de se voir proposer la création de ce groupe de travail réclamé depuis longtemps et souhaite que ce dernier se réunisse dans les meilleurs délais. En effet, avec la réorganisation territoriale retenue pour l'été 2014, il serait préférable que les personnels civils soient bien positionnés dès la mise en place de ces nouvelles structures.

Le MG comprend notre demande, abonde dans notre sens et donne pour ordre à la

DPM de fixer une première réunion le 05 juin après-midi à la suite de la réunion intersyndicale avec le directeur général de la gendarmerie du même jour.

Loi Sauvadet et titularisation des contractuels

Le BPCIV attendait des réponses des 38 emplois « Berkani » MINDEF recensés dans le périmètre gendarmerie pour le 6 mai. Comme peu de candidats se sont inscrits pour cet examen de titularisation, la DG a donné un délai supplémentaire. A ce jour seulement sept candidats sont identifiés. Trois à cinq emplois « Berkani » MININT sont recensés et seront traités d'ici fin 2013.

Questions diverses

Les agents principaux des services techniques (APST)

Le **SNPC/FO** demande au DRH/MININT plus d'ouvertures de postes « APST » dans notre périmètre gendarmerie, soit 7 de plus. Le DRH prend note mais rappelle la difficulté du redéploiement au sein du ministère puisque son plafond d'attribution de ces postes est constant.

Avancement des attachés d'administration

Le **SNPC FO** regrette et dénonce l'impossibilité des attachés du périmètre gendarmerie, d'accéder à une promotion du fait de leur faible nombre dans le ministère.

Le DRH promet de faire un geste pour les prochaines CAP d'avancement des catégories A administratifs.

Etude des départs « précipités » de nouveaux personnels en gendarmerie

Le **SNPC FO** avait demandé une étude sur les départs précipités des personnels civils affectés depuis peu en gendarmerie, afin de vérifier leur accueil au sein de l'institution. La DPM juge inadéquate la première procédure mise en place ; faute de résultats probants elle sera entièrement modifiée et réitérée.

Ordre de mission (OM) des services sociaux

Le **SNPC/FO** demande si une solution a été trouvée pour une gestion homogène des OM pour le personnel des services sociaux. La DPM devrait nous la communiquer prochainement.

Le major général clôture ce 5^{ème} comité à 20h35.